DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE 1, avenue d'Albigny

haute savoie
le Département

Filiere foret bois

Formulaire de demande de subvention

ANNEXE – Subvention aux investissements matériels et travaux sylvicoles visant à conforter le rôle de protection des forêts face aux risques naturels dangereux (glissements de terrains, avalanches, éboulements, inondations torrentielles…)

SITUATION DU PROJET

Nom du demandeur	
Nom et coordonnées du gestionnaire forestier	
Commune de	
Lieu-dit cadastral	

MODALITES D'INTERVENTION

Dépenses éligibles : les investissements matériels ayant pour objet l'amélioration de la stabilité des terrains et les travaux sylvicoles destinés au maintien ou à l'amélioration de la fonction de protection de la forêt qui a un caractère d'utilité publique de la forêt, tels que :

- les travaux de boisements, reboisements, regarnis de régénérations, reverdissements et dépenses liées (préparation du sol, fourniture et mise en place des graines ou plants, protections individuelles…). Ces opérations doivent permettre d'améliorer la fonction écologique de protection de la forêt contre les risques ;
- les travaux sylvicoles dans les peuplements forestiers visant à en garantir ou à en renforcer le rôle de protection : coupes de bois, dégagement dépressage, nettoiement, travaux manuels ou mécaniques d'aides à la régénération… ;
- filets temporaires de rétention de pierres nécessaires à la mise en œuvre du chantier
- les frais généraux suivants, directement liés aux investissements matériels et nécessaires à leur préparation ou à leur réalisation : les études préalables aux investissements matériels (y compris études de cartographie des forêts à fonction de protection), la maîtrise d'œuvre des travaux externalisée, dans la limite de 12% du montant HT éligible des investissements matériels mentionnés ci-dessus, les opérations de désignation terrain des travaux (par exemple la matérialisation des arbres à conserver ou à couper).

Bénéficiaires : Collectivités locales et leurs groupements

Taux de subvention : 80 % des dépenses éligibles HT déduction faites des éventuelles recettes issues de la vente des bois.

TRAVAUX ET SUBVENTION SOLLICITEE

Références cadastrales des parcelles concernées	Type de travaux et surfaces concernées	Montant des travaux	Montant de subvention sollicité
	Totaux		

Fait à : Le

Signature et cachet